



**COMPAGNIE
LA
LUCETTE**

Communiqué de presse

Paris, 29 octobre 2010

Approbation par les assemblées générales d'actionnaires de la fusion-absorption de Compagnie la Lucette par Icade

Les assemblées générales extraordinaires des actionnaires des sociétés Compagnie la Lucette et Icade réunies ce jour ont approuvé la fusion-absorption de Compagnie la Lucette par Icade, sur la base d'une parité d'échange de 5 actions Icade pour 39 actions Compagnie la Lucette.

En conséquence, conformément aux stipulations du traité de fusion, la fusion-absorption et corrélativement la dissolution sans liquidation de Compagnie la Lucette seront définitivement réalisées le 31 octobre 2010 à minuit.

La réalisation prochaine de cette opération marque l'aboutissement du processus d'intégration de Compagnie la Lucette au sein d'Icade initié le 17 février 2010 lors de la prise de contrôle définitive de Compagnie la Lucette. Celui-ci se caractérise par l'intégration des équipes, la rationalisation du passif et la poursuite de la stratégie dynamique d'asset management illustrée en particulier par la signature d'un bail sous conditions suspensives pour l'immeuble Link et l'augmentation de 1,2% de la valeur du patrimoine de bureau de Compagnie la Lucette entre la date d'acquisition et le 30 juin 2010.

En rémunération de l'apport-fusion reçu de Compagnie la Lucette, Icade procédera à la date de réalisation de la fusion, en application de la parité d'échange (i) à une augmentation de son capital d'un montant nominal de 11.404,71 euros pour le porter de 78.797.016,56 euros à 78.808.421,27 euros, par la création de 7.482 actions nouvelles, attribuées directement aux actionnaires de Compagnie la Lucette (à l'exception d'Icade) et (ii) au paiement d'une soulte en espèces de 34,44 euros qui sera répartie entre les actionnaires de la Compagnie la Lucette (à l'exception d'Icade) en proportion de leurs droits.

Les actions nouvelles Icade seront admises aux négociations sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000035081.

Le communiqué établi conformément aux dispositions de l'article 12 de l'instruction de l'Autorité des marchés financiers n°2005-11 du 13 décembre 2005, telle que modifiée, a été diffusé le 7 octobre 2010. Il est disponible sur le site internet d'Icade (www.icade.fr).

Le texte du présent communiqué est disponible sur le site internet d'Icade : www.icade.fr

A propos de Compagnie la Lucette :

Compagnie la Lucette, filiale à 99,78% d'Icade, est une société foncière spécialisée dans l'immobilier commercial (bureaux et entrepôts). Compagnie la Lucette possède un patrimoine de grande qualité principalement composé de bureaux au cœur des quartiers d'affaires d'Ile de France et d'entrepôts dans plusieurs zones industrielles en France. Elle bénéficie du régime fiscal des sociétés d'investissements immobiliers cotées (SIIC). Pour plus d'informations sur Compagnie la Lucette, il convient de se référer au document de référence 2009 disponible sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

A propos d'Icade :

Icade est une société immobilière cotée, filiale de la Caisse des Dépôts, qui exerce les métiers de foncière, de promotion et de services associés dans les secteurs des bureaux, parcs tertiaires, centres commerciaux, équipements publics, santé et logement. La maîtrise de ses différents métiers permet à Icade d'apporter des solutions adaptées aux besoins de ses clients et d'intervenir de manière globale sur les problématiques actuelles de l'immobilier. En 2009, Icade a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 1.506 millions d'euros et un cash-flow net courant de 184 millions d'euros. Au 30 juin 2010, l'actif net réévalué de liquidation atteint 4.117 millions d'euros, soit 80,3 euros par action.

Contact :

Nathalie Palladitcheff

Membre du comité exécutif, en charge des finances,
du juridique, de l'informatique et du pôle services à
l'immobilier

+33 (0)1 41 57 70 12

nathalie.palladitcheff@icade.fr